

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat du groupe Aroma Zone (huiles essentielles, produits d'entretien et cosmétiques naturels) par le groupe Eurazeo

Publié le 17 juin 2021

Le 1^{er} juin 2021, le groupe Eurazeo a notifié auprès de l'Autorité son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Aroma Zone.

Les parties

Eurazeo est un groupe d'investissement mondial. Le portefeuille d'Eurazeo comprend environ 450 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, telles que le groupe Dessange International qui détient les marques Dessange, Camille Albane et Fantastic Sams'. Il contrôle également la société Seqens, qui fabrique et commercialise des produits chimiques, et la société Altaïr, qui fabrique et commercialise des produits d'entretien, dont la reprise avait été autorisée en janvier dernier par l'Autorité. ([voir décision n° 21-DCC-14](#)).

Le groupe Aroma Zone est actif dans le secteur de la production et de la commercialisation, sous sa marque, d'huiles essentielles, d'ingrédients et actifs naturels pour faire de la cosmétique maison, de produits de beauté bio, et de produits d'entretien naturels. Il commercialise ses produits essentiellement en ligne mais dispose également de 7 magasins physiques en France (Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Metz et Aix en Provence).

La décision de l'Autorité

Considérant, après examen, que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 21-DCC-92 DU 17 JUIN 2021

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe
Aroma Zone par le groupe Eurazeo

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)
